

Procès verbal du Conseil Municipal
du 05 juin 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Roland COUTOU.

Secrétaire de la séance : Boris BAUWENS

Présents : Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Matthieu HENRY, Didier AFFRE, Frédérique BEAUFUME, Ophélie LAMOUREUX, Pierre-Franck LUYE

Absents et excusés : Bruno BESSIERES, Evelyne HUGUES

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Madame Ophélie LAMOUREUX est arrivée en retard, elle était absente lors de l'élection des délégués représentant la commune aux élections sénatoriales.

M. LUYE Pierre-Franck est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. Les membres du bureau sont le Maire en tant que président, les deux membres les plus âgés et les deux plus jeunes de l'assemblée en l'occurrence Roseline MUSARD, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY et Boris BAUWENS. Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué .

Élection du délégué :

Monsieur BAUWENS Boris était seul candidat.

Après vote de chaque conseiller, il a été procédé au dépouillement.

Le résultat du premier tour de scrutin est le suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel	8
Nombre de votant	8
Nombre de suffrage blanc	0
Nombre de suffrage nul	0
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Monsieur Boris BAUWENS a obtenu 8 voix a été proclamé au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléants :

Madame MUSARD Roseline et Messieurs HENRY Matthieu, LUYE Pierre-Franck sont candidats.

Après vote de chaque conseiller, il a été procédé au dépouillement.

Le résultat du premier tour de scrutin est le suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel	8
Nombre de votant	8
Nombre de suffrage blanc	0
Nombre de suffrage nul	0
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Madame MUSARD Roseline a obtenu 7 voix et Messieurs HENRY Matthieu et LUYE Pierre-Franck ont obtenu 8 voix. L'ordre des suppléants est déterminé par le nombre de suffrage obtenu puis, en cas d'égalité de suffrage, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Monsieur LUYE Pierre-Franck a été proclamé au 1er tour, premier suppléant et a déclaré accepter le mandat. Monsieur HENRY Matthieu a été proclamé au 1er tour, deuxième suppléant et a déclaré accepter le mandat. Madame MUSARD Roseline a été proclamée au 1er tour, troisième suppléante et a déclaré accepter le mandat.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 16 avril 2026.

Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- DECISION MODIFICATIVE : INTÉRÊTS DES EMPRUNTS
- CAMPING MUNICIPAL - AFFECTATION LOGEMENT DU GARDIEN

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON VALEURS BUDGET ANNEXE EAU (N° DE _032_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables sur le budget annexe Eau du fait notamment des différences de règlement des débiteurs, recettes dont le Receveur Municipal demande l'admission en non valeur.

Propose d'admettre en non valeur les sommes ci-après à savoir :

EXERCICE	REF.	RESTE DU
2024	R-1-111	0.04 €
2024	R-1-111	0.10 €
2024	R-1-111	2.40 €
2024	R-1-124	0.01 €
2024	R-1-124	0.02 €
2024	R-1-124	0.17 €
2024	R-1-369	0.02 €
2024	R-1-369	0.04 €
TOTAL		2.80 €

Délibération adoptée

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI (N° DE _033_2026)

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune de Prémian au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents; désigne en qualité de représentant titulaire : M.COUTOU Roland, Maire de Prémian et en qualité de représentant suppléante Mme LUGAGNE Martine, Première Adjointe au Maire.

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (N° DE _034_2026)

Considérant le schéma directeur d'assainissement collectif de la commune établi en décembre 1999,

Considérant la nécessité réglementaire de disposer d'un diagnostic des systèmes d'assainissement et d'un

programme d'actions hiérarchisé sur une durée de 10 ans.

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement collectif de décembre 1999.

Le coût global de cette opération sera de 65 000,00 € HT.

Délibération adoptée

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HÉRAULT INGÉNIERIE (N° DE _035_2026)

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence, Hérault Ingénierie. Il est proposé de désigner Monsieur COUTOU Roland en qualité de titulaire ainsi que Monsieur HENRY Matthieu en qualité de suppléant pour représenter la commune de Prémian à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie.

Délibération : adoptée

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE OCCASIONNEL (N° DE _036_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer l'entretien des espaces verts et les divers travaux liés aux besoins de la Commune il faudrait procéder au recrutement d'un adjoint technique occasionnel à temps complet. Cet agent percevra une rémunération horaire sur la base de l'indice brut 446 et indice majoré 397. Le remplacement aura lieu du 15 juin au 22 septembre 2026

Délibération adoptée

DECISION MODIFICATIVE DM 2026-001 BUDGET PRINCIPAL INTERETS DEMPRUNT LIGNE DE TRESORERIE (N° DE _037_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance		12 000
023	Virement à la section d'investissement		-12 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	-12 000	0
2131 - 0	Bâtiments publics	0	-12 000
TOTAL INVESTISSEMENT		-12 000	-12 000
TOTAL		-12 000	-12 000

Délibération adoptée

CAMPING MUNICIPAL LES TERRASES DU JAUR AFFECTATION LOGEMENT DU GARDIEN (N° DE _038_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de la construction d'un chalet en bois pour héberger le gardien du Camping. Ce logement sera exclusivement réservé à l'accueil de la personne assurant la surveillance 24 h/24 et ne pourra être utilisé à des fins commerciales. Ce chalet est un logement de

fonction indissociable de l'exploitation du Camping municipal, il aura une affectation exclusive au service public.

Délibération adoptée

ACHAT DE PARCELLE B2588 (N° DE_039_2026 à DE_046_2026)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir des nouvelles parcelles de terrain selon le tableau ci-dessous afin de rendre la commune propriétaire de l'assise du Chemin des Palombières à Fouilho et de l'assise du Chemin des Prades. Monsieur le Maire propose un prix d'achat de 0.55 €/m2.

Noms	N° des parcelles	Surface totale en m2	Montant total
MONDON Yves	B2588	211	116.05 €
BOYER Brigitte et Béatrice	B2647 - C716	302	166.10 €
RISS Louis	B2645 - B1105 - B1106 - B2640	87	47.85 €
BARTHES Marie-José	B1136 - B1137 - B11368	2 300	1 265.00 €
HAMMEL Pierre et RICHARD Allison	B2662 - B2615 - C721	155	85.25 €
SENEGAS Bernard	C703 - C700 - C698 - C701	542	298,10 €
CHACON Isabelle	C690	67	36.85 €
COUTOU Jean, Sylvain	B2619 - C727 - C 726 - C725	428	235.40 €
DA FONSECA Anthony	B2617 - B2624 - CB2618	49	26.95 €

Délibération adoptée.

SEANCE LEVEE A 19h30

Roland COUTOU
Président de séance



Boris BAUWENS
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.